

Les actes du deuxième séminaire : 1^{er} avril 2010

**" Les violences conjugales
et les conséquences sur les enfants "**

2. REPERER

**Séminaire organisé par la sous commission
« Le suivi des plaintes et la prise en charge judiciaire »
animée par
Françoise GUYOT, Vice-Procureure
Chargée de mission au cabinet du Procureur**

Avec

**L'Observatoire de l'Égalité femmes-hommes
de la Mairie de Paris
Christine Guillemaut**

**Le Collectif Féministe
Contre le Viol
Marie-France Casalis**

Avril 2010

Les violences conjugales et leurs conséquences sur les enfants

2ème Séminaire : REPERER

Palais de Justice de Paris - Jeudi 1^{er} avril 2010

Sommaire

| | |
|--|----|
| Préambule | 3 |
| Programme | 4 |
| Synthèse des interventions | |
| Les profils émotionnels des enfants témoins de violences conjugales <i>Martine Costes-Peplinski, sexologue, Responsable du Centre Metanoya</i> | 5 |
| Enfants et adolescents exposés aux violences dans le couple : les signes repérables lors de la consultation médicale par le médecin généraliste <i>Dr Gilles LAZIMI, Médecin, Centre Municipal de Santé, Romainville</i> | 6 |
| <i>Echanges débat</i> | 9 |
| Violences conjugales et conséquences sur les enfants, un repérage par l'enfant <i>Dr Paul Messerschmitt, pédopsychiatre hospitalier</i> | 11 |
| Des repères dans le travail clinique auprès d'enfants (mineurs et majeurs) exposés à des violences conjugales <i>Alain Rouby, psychologue clinicien, psychanalyste, centre Michel Bizot</i> | 12 |
| <i>Echanges débat</i> | 15 |
| Conclusion | 18 |

Rédaction des Actes : Audrey Bocquel, Marie-France Casalis

Préambule

Dans le cadre d'un cycle de 4 séminaires organisé par la *Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes* - sous commission « *Le suivi des plaintes et la prise en charge judiciaire* », de nombreux intervenants, issus de professions et secteurs différents se sont interrogé et vont s'interroger sur la question, souvent peu et mal connue, des répercussions des violences conjugales sur les enfants.

Afin de **mieux comprendre, mieux repérer, mieux agir et enfin mieux prévenir** ces répercussions sur les enfants, les membres de la commission se sont engagés dans cette initiative pour développer une culture commune sur le territoire parisien entre les divers professionnels concernés par ces situations.

Les violences d'un conjoint à l'encontre de l'autre atteignent et blessent les enfants qui en sont indirectement victimes. Ces agressions entraînent de lourdes conséquences à tous les niveaux du développement de l'enfant, fille ou garçon, exposé à des traumatismes répétés et privé de la sécurité et du bien-être dont il ou elle a besoin pour bien grandir. Les enfants sont ainsi parfois révélateurs des violences pouvant exister entre leurs parents si tant est que les signaux et symptômes qu'ils présentent soient décryptés par les intervenants.

L'objectif de ce second séminaire est de développer la connaissance de ces manifestations et la réflexion sur les modalités à mettre en œuvre pour améliorer le repérage des situations de violences conjugales.

Ce séminaire préparé conjointement par *Françoise GUYOT*, Vice-Procureure, Chargée de mission au cabinet du Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Paris, *Christine GUILLEMAUT*, Observatoire de l'égalité femmes/hommes de la Mairie de Paris, Secrétaire général, est donc consacré au repérage des violences conjugales par le biais des enfants et *Marie-France CASALIS*, le Collectif Féministe Contre le Viol.

Les participant-e-s

Environ 250 personnes ont participé à ce séminaire :

- Des magistrats ;
- Des travailleurs sociaux de la ville/département de Paris, référents violences conjugales ;
- Des acteurs Familles et petite enfance de la ville/département de Paris ;
- Des psychiatres et psychologues de diverses structures ;
- Des acteurs et actrices médiation familiale ;
- Des acteurs et actrices de la parentalité ;
- Des policiers référents violences dans les commissariats ;
- La Médecin responsable de l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôtel Dieu ;
- Des associations ;
- La maison des Familles et des Cultures ;
- Les points d'accès au droit ;
- Des adjoint-es aux Maires des divers arrondissements de Paris...

Programme

Ouverture : Françoise GUYOT, Vice-Procureure Chargée de mission au cabinet du Procureur.

9h30 : Les divers profils émotionnels des enfants présents au cours de violences conjugales : *Martine COSTES-PEPLINSKI, Responsable du centre METANOYA, sexologue*

Les enfants exposés aux violences conjugales vont développer trois grands profils émotionnels différents. Ces profils, issus du ressenti de l'enfant et de ses rapports avec ses parents vont déterminer ses comportements qui permettront éventuellement de repérer des violences conjugales à travers l'enfant.

10h00 : Les enfants et les adolescents exposés aux violences dans le couple : les signes repérables lors de la consultation médicale par le médecin généraliste : *Gilles LAZIMI, Médecin, Centre Municipal de Santé ROMAINVILLE*

Chaque jour en France, une femme sur dix vit dans la terreur au sein même de son foyer. Chaque jour en France, les enfants de ces femmes sont « témoins » des violences subies par leur mère du fait de leur père. Ces enfants ne sont pas seulement « témoins » mais aussi victimes de ces violences. Ils en souffrent et cela peut s'exprimer de multiples façons.

Quelle est la place du médecin généraliste ? Sachant qu'une patiente sur quatre consultant en médecine générale a subi au cours de sa vie des violences : quel est le rôle du médecin généraliste dans ce repérage des violences ?

10h30 : Temps d'échange entre la salle et les intervenants

11h00 : Violences conjugales et conséquences sur l'enfant : *Dr Paul MESSERSCHMITT, Pédiopsychiatre hospitalier*

L'enfant est le centre de gravité de la famille. Avant d'être victime potentielle de ses parents, il est acteur de ce groupe de vie. Il peut ou doit échapper à l'intimité conjugale. Il peut aussi naturellement forcer les parents à leur ultime responsabilité : conjuguer leur échec personnel en parentalité constructive. C'est cet enfant là qui peut témoigner. C'est en acteur à part entière qu'il peut être, à la mesure de son âge et de sa liberté d'expression, un interlocuteur des professionnels activement soucieux de la viabilité de la famille.

11h30 : Des repères dans le travail clinique auprès d'enfants (mineurs et majeurs) exposés à des violences conjugales : *Alain ROUBY, Psychologue clinicien, psychanalyste.*

Le but est de présenter des éléments de réflexion clinique issus de trois lieux, complémentaires du point de vue de l'âge des enfants.

- Pour les petits : le travail avec les soixante enfants accueillis au service enfants du CHRS Michel Bizot à Paris 12ème (crèche, jardin d'enfant et soutien scolaire).
- Pour les adolescents : l'expérience de l'Espace d'Accueil de Jour d'Alfortville (94) qui reçoit 30 jeunes de 12 à 18 ans déscolarisés.
- Pour les adultes : parole et attitudes des parents qui confient leurs enfants au Service Enfant du CHRS Bizot et la parole d'adultes dans l'espace analytique.

L'enfant n'aura en effet pas les mêmes réactions selon le lieu, le milieu qui l'entoure et son âge. On utilise donc des signes atypiques des violences conjugales afin de détecter chez l'enfant l'existence de violences dans le couple parentale. L'enfant peut donc se transformer en outil de repérage des violences conjugales.

12h00 : Temps d'échanges entre la salle et les intervenants

Synthèse des interventions

Les profils émotionnels des enfants témoins de violences conjugales

Martine Costes-Peplinski, sexologue, Metanoya

Tous les enfants sont des « boules sensibles » ; en fonction de ce qu'ils reçoivent des autres naîtront des émotions calmantes ou anxiogènes. Les enfants vivant dans une famille où l'un des conjoints exerce des violences à l'encontre de l'autre présentent trois types de profils émotionnels. Ces grands profils une fois déterminés permettront de pouvoir aider l'enfant confronté aux violences conjugales.

L'enfant peut être un *enfant nié*, *enfant utilisé* ou encore *enfant écrasé*.

L'enfant nié :

Dans certains couples, malgré parfois le désir d'enfant chez les deux parents, à l'annonce de son arrivée cet enfant vit et va vivre dans l'indifférence ou même dans le rejet le plus total. L'enfant va donc s'organiser autour de cet impératif de discrétion : sois discret si tu veux survivre ; il ne doit pas se faire remarquer. C'est un enfant en retrait, en repli, pas séduisant. Cet enfant est souvent un enfant présentant de nombreuses carences affectives, relationnelles. Il devra également souvent faire face à un retard de développement aussi bien psychique que psychologique et physique. Cet enfant va s'organiser sur son autosatisfaction et l'idée qu'il ne doit jamais rien demander, rien attendre des adultes. Il doit se débrouiller seul. De fait, cet enfant sera sujet à des peurs, des angoisses, de l'anxiété et à la solitude inhérente même à son état d'enfant nié. Ces enfants ont besoin que nous allions vers eux, que nous les sollicitons.

L'enfant utilisé :

Contrairement à l'enfant nié, *l'enfant utilisé* est un enfant dont l'annonce de l'arrivée va procurer un soulagement. La mère constate que lorsqu'elle a l'enfant dans les bras son concubin, époux, partenaire, ne lève plus la main sur elle. C'est un enfant qui va être énormément sollicité et qui de ce fait aura un bon, voire un excellent développement. Dès l'âge de l'école primaire ils masquent les choses par rapport à l'extérieur.

Ces enfants vont souvent servir de médiateur dans le couple et s'investir eux-mêmes de cette mission. Ils se développent très bien, apprennent beaucoup de choses. A 6 ans ils connaîtront le 119 numéro d'appel pour l'enfance en danger et seront capables d'expliquer la situation à leurs interlocuteurs.

Adultes avant l'âge, quand ils comprennent qu'ils ne peuvent pas prévenir la violence du père contre la mère, désespérés, ils vont avoir rapidement le désir de partir. Ce sont des fugeurs précoces. Souvent soulagés lorsque leur mère décide de quitter le foyer conjugal ils sont débordés et désespérés lorsque celle-ci revient sur sa décision. Il est primordial d'aller vers eux, de leur parler, de les aider à exprimer comment ils vivent la situation.

L'enfant écrasé :

Contrairement aux deux précédents, *l'enfant écrasé* va aller au conflit. Il va tenter de s'interposer entre ses parents et en définitive prendre autant de coups que sa mère.

Porté par l'inquiétude, la colère, la rage il a le choix entre deux attitudes. Il peut rester collé à sa mère, retournant la violence contre lui et en devenant directement victime dans une posture victimaire. Ou, au contraire il peut prendre le relais du père au moment de l'adolescence en adoptant un comportement violent.

Ces grandes catégories peuvent permettre de repérer les violences existant au sein du couple en observant les enfants : leur comportement, leur assiduité à l'école, leur relation au monde. A l'école, ces enfants tenteront le plus souvent de se « fondre dans la masse » et les situations terrorisantes vécues durant leur enfance resteront des blessures béantes toujours présentes à l'âge adulte d'où l'importance de repérer ces violences et de prendre en charge aussi bien la mère violentée que ses enfants.

Les enfants et les adolescents exposés aux violences dans le couple : les signes repérables lors de la consultation médicale par le médecin généraliste

Dr Gilles LAZIMI, Médecin, Centre Municipal de Santé, Romainville

L'ampleur des violences exercées par un conjoint à l'encontre de l'autre est de mieux en mieux évaluée. L'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF-2000) a établi que dans les 12 mois précédant l'enquête 1 femme sur 10 avait subi des violences exercées par son compagnon. Le groupe d'âge concerné se limitait aux femmes de 20 à 59 ans. Rapporté à la population francilienne ce sont ainsi 350 000 femmes qui ont été victimes de leur conjoint au cours de l'année 1999.

Lorsqu'elles ont subi des violences physiques durant l'enfance, les femmes encourent 3 fois plus le risque d'en subir à l'âge adulte et lorsqu'elles ont subi des violences sexuelles elles sont 5 fois plus nombreuses à en subir à l'âge adulte. L'ENVEFF a également montré que les violences conjugales se retrouvaient dans tous les milieux sociaux à un pourcentage équivalent avec toutefois une proportion plus élevée dans les catégories sociales les plus favorisées, plus élevée également pour les femmes en situation de précarité.

La violence conjugale est un processus au cours duquel un partenaire exerce dans une relation privilégiée une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychiques ou sexuelles. Ces violences se distinguent des conflits de couple en difficulté (*Rapport Henrion 2001*).

Les violences d'un conjoint dans 40 % des cas débutent à la première grossesse, et dans 40 % des cas redoublent durant la grossesse. Une récente étude auprès de femmes demandant une interruption volontaire de grossesse a montré que 23 % des demandes étaient directement liées à des violences (violences conjugales physiques et sexuelles, viols) finalement : 1 femme sur 4 avortait à cause de violences subies (*C. Sarafis diplômé (C. Sarafis DU victimologie 2009)*).

On peut ainsi évaluer d'1 million 500 000 à 2 millions le nombre de femmes confrontées chaque année à la violence d'un partenaire. En moyenne ces femmes sont mères de 2 enfants ce qui veut dire qu'en France, **3 millions d'enfants vivent dans un foyer où le père violence la mère.**

La violence s'apprend avant tout, dans la famille, au contact des agresseurs. Les enfants voient, entendent, perçoivent, ressentent. Ils sont témoins oculaires de violences répétées, menaces de mort, insultes, humiliations ... et s'ils ne voient pas ces violences, ils en voient le résultat sur leur mère. Les enfants vivent la même terreur que la victime directe. Ils y sont exposés sans avoir les outils psychiques qui leur permettraient de mettre des mots sur ces situations, de leur donner un sens, d'en comprendre l'origine. Ces enfants témoins sont, eux aussi, victimes de violence.

Dans ces situations, il faut cesser de penser qu'avoir ses deux parents prime sur la sécurité affective et morale. Dans ces situations, il faut cesser de penser qu'un mari violent serait un bon père. Lorsque l'un des deux parents est auteur de violence envers l'autre (et c'est le plus souvent le père à l'encontre de la mère), si un droit de garde ou de visite lui est conservé, il faut s'entourer de précautions préventives. Organiser les contacts dans un lieu neutre. Faire accompagner l'enfant du domicile du parent gardien au domicile de l'autre en évitant les contacts entre père et mère. Chaque année des femmes sont tuées par leur ex-conjoint à l'occasion des droits de visite : nous pouvons prévenir ces meurtres, souvent perpétrés devant les enfants avec les conséquences qu'il nous faudra un jour mesurer.

Mais, avant de tenter de repérer ces situations, il faut avoir présent à l'esprit la situation de l'enfant : dépendance face aux adultes, immaturité à la fois physiologique et psychologique. L'enfant a un besoin absolu d'un adulte qui assure ses besoins fondamentaux, sa sécurité, son bien-être. Il est en totale dépendance affective, psychique, physique et sociale face au monde des adultes. Toute violence de la part d'adultes met en danger son développement harmonieux affectif, psychique, physique et social et le plonge dans une grande insécurité.

L'impact des violences sur les enfants est particulièrement grave. Ne disposant pas encore suffisamment d'outils verbaux, de représentations, d'acquis de conceptualisation pour se défendre psychiquement ils

courent plus de risque de développer des stress extrêmes. Le retentissement sur les cognitions et les apprentissages peut être massif et entraîner difficultés et/ou échecs scolaires.

Pour le médecin généraliste, il n'existe pas de tableau clinique spécifique en médecine générale permettant de repérer un enfant vivant au sein d'un couple, d'une famille où des violences conjugales ont lieu.

Un faisceau d'indices conduit cependant à s'alerter sur la présence de violences. La méthode la plus rapide pour avoir confirmation ou infirmation de ce soupçon est, simplement, de poser la question aux mères de ces enfants.

Quelques vignettes cliniques pour illustrer les signes d'alerte à partir desquels suspecter des violences.

Jules 3 ans

Dans le cabinet médical, la maman est accompagnée de son fil de 3 ans. Elle vient pour elle. Après l'interrogatoire le médecin lui demande de se déshabiller pour l'examen. L'enfant se met alors à hurler à la mort, un enfant effrayé, terrorisé, inconsolable ni sa mère ni le médecin ne parviennent à le calmer par des paroles ou des câlins.

Qu'est-ce qu'il voit ? : un homme qui s'approche de sa mère après lui avoir demandé de se déshabiller. L'enfant est persuadé que sa mère est en danger.

Alain, 5 ans

Trop calme, mutique, agrippé à sa mère, impossible à approcher. Un enfant effrayé, inconsolable, impossible à examiner. Angoisse de séparation.

Pierre 4 ans

Un enfant bulldozer, cassant tout sur son passage, n'écoutant personne, impossible de capter son attention. Il décide et menace le médecin du poing. Sa mère essaie de le raisonner calmement, puis menace de le frapper. Il traite alors sa mère de « merde » et lui donne un coup de pied. Mère disqualifiée auprès de l'enfant, « *gourdifiée* » par le mari violent l'enfant a tout appris du père il est, lui aussi, le maître.

Béatrice, 15 ans

Vient accompagnée de sa copine. Elle a trois piercings (oreille, lèvre inférieure, sourcil). Elle ne se sent pas bien. Elle a des difficultés de concentration à l'école, a du mal à suivre en cours. Tabagisme important, prises de haschich, états d'ébriété aigue, troubles du sommeil. A déjà fugué deux fois. Ne dit rien sur la raison de ces fugues. Quand le médecin évoque la situation familiale : elle est en larmes. Elle dit qu'elle n'en peut plus de vivre avec ses parents, qu'elle ne supporte plus les hurlements, les violences du père sur sa mère...

Carole, 10 ans

Elle attend dans la salle d'attente, seule. Elle vient en consultation seule : sa mère est restée à la maison avec les petits frères. Elle s'exprime sans difficulté, trouve normal d'être seule. Elle dit s'occuper de tout. D'ailleurs, dans des consultations antérieures où elle était accompagnée de sa mère c'est elle seule qui parlait et donnait les informations. Enfant parentalisée elle assume tout à la place de sa mère.

Joseph, 12 ans

Il vient accompagné de sa mère. Elle l'amène en consultation car il s'est encore battu avec un autre garçon à l'école. De plus, il a de très mauvais résultats scolaires. Il est passé en conseil de discipline : il est renvoyé ! Elle ne sait plus quoi faire ! Elle est en larmes et lui rigole, il n'en a que faire ! Il résout ses relations avec les autres par la violence : il fait comme à la maison. Un père qui maltraite sa femme apprend la violence à ses enfants...

Si le meilleur moyen pour le médecin reste de poser des questions aux femmes, aux mères, afin de savoir si elles sont victimes de violences, dans certains cas, celles-ci ne veulent, ne peuvent pas parler et l'enfant

peut alors permettre au médecin de se constituer, par un faisceau d'indices, une idée sur la situation familiale.

Signes repérables chez l'enfant, sans être cependant « spécifiques »

- ✓ **Traces sur l'enfant** : plaie, brûlure, ecchymoses, déformations, traumatologie : l'enfant est lui aussi frappé, ou s'interpose entre ses parents au moment des coups.
- ✓ **Nombreuses consultations**, hospitalisations
- ✓ **Carence de soins** : maigreur, retard staturo-pondéral, retard du développement psychomoteur, l'enfant n'est pas propre, négligé
- ✓ **Plaintes somatiques** : céphalées, douleurs abdominales...
- ✓ **Troubles alimentaires** : anorexie, boulimie, vomissements répétés
- ✓ **Incontinence** : énurésie, encoprésie
- ✓ **Troubles du comportement** : tristesse, anxiété, peurs, repli sur soi, agitation, agressivité, demande affective exagérée, rejet, violence...
- ✓ **Difficultés scolaires** : absentéisme, échec, désinvestissement, évitement, fugues, agressivité, violences agies ou subies.

Signes dans la relation adulte/enfant

- ✓ **Manque de tendresse**, d'attention envers son enfant
- ✓ **Manque d'attention**, indifférence systématique : retard, oublis, pas d'observance des prescriptions
- ✓ **Trop d'attention** ... de la mère à l'enfant ou de l'enfant à la mère
- ✓ **Violence verbale ou physique** de l'adulte, ou de l'enfant
- ✓ **Propos insultants, négatifs** et dévalorisants pour l'enfant ou pour la mère de la part de l'enfant
- ✓ **Exigences démesurées** au regard de l'âge et des possibilités de l'enfant
- ✓ **Enfant mutique** ou soumis au secret à propos de ce qui se passe à la maison.

Difficultés sur les plans affectif, cognitif et comportemental

- ✓ **Irritabilité**, agressivité
- ✓ **Anxiété, dépression**, faible estime de soi, retrait, léthargie
- ✓ **Difficultés scolaires** « phobie » scolaire
- ✓ **Prises de produits...**

Stress post traumatique

Il se manifeste notamment par des cauchemars, des flash-back, des reviviscences. Il entraîne des évitements de tout ce qui pourrait rappeler les scènes traumatiques. Il conduit à une hypervigilance, des réactions de sursaut, troubles du sommeil, troubles de la concentration, irritabilité.

Chez l'enfant de moins de 6 ans les troubles psychotraumatiques sont spécifiques

- **Jeux et dessins répétitifs** compulsifs qui rejouent le traumatisme en lien avec la mémoire traumatique
- **Anxiété de séparation** (refus de l'école, de rester seul, de s'endormir seul...)
- **Comportements régressifs** (énurésie, parler bébé, sucer son pouce)
- **Troubles somatoformes** fréquents (douleurs abdominales, nausées, vomissements, céphalées)
- **Changements de comportement** (agressivité, hyper-activité, opposition)
- **Troubles de l'alimentation, du sommeil** (terreurs nocturnes, cauchemars)

Concernant ces enfants, les problèmes de comportement sont 10 à 17 fois plus importants que chez les autres enfants (Jaffe, Wolfe et Wilson, 1990) et 80% des enfants mineurs agresseurs sexuels ont été ou sont témoins et victimes de violences conjugales (enfants délinquants pris en charge en réparation pénale Lazimi).

Qu'apprennent ces enfants de leur père ?

Lorsque les enfants sont témoins de violence, non seulement ils souffrent, mais le message qu'ils reçoivent de leur père est que « la violence est normale ». Qu'elle fait partie d'une relation, que « frapper, c'est aussi aimer », « que la violence résout les conflits et permet de contrôler les autres, notamment les femmes ».

Les enfants qui vivent dans un milieu où règne la violence apprennent très tôt qu'ils peuvent exercer un pouvoir et un contrôle sur les autres par la force. Ils sont plus enclins à excuser les comportements violents et risquent davantage de se montrer agressifs à l'égard de leurs pairs et/ou des adultes.

Les garçons qui ont vu leur mère brutalisée par leur père risquent plus que les autres de faire preuve de violence à l'endroit de leur partenaire que ce soit pendant les fréquentations ou dans le mariage. De leur côté, les filles-témoins ont davantage tendance à accepter les mauvais traitements infligés par l'homme qu'elles fréquentent, ou qu'elles épousent.

Vivre son enfance dans un foyer où l'un des parents violente l'autre comporte des conséquences à long terme. C'est apprendre un modèle relationnel fondé sur la domination et la violence. C'est ne pas savoir gérer la frustration et donc n'avoir qu'un faible niveau de tolérance à la frustration. C'est faciliter le recours à la violence pour gérer frustration et conflits. C'est minimiser la gravité de la violence.

Les enfants exposés à la violence envers les femmes ont besoin que cette violence prenne fin. La sécurité des femmes est indissociable de la sécurité des enfants.

Devant ce constat alarmant et malgré la mise en place de ce faisceau d'indices, il semble que la meilleure manière de repérer un enfant qui subit des violences conjugales reste le fait de poser la question, des questions à la mère.

--- --- --- ---

Temps d'échange avec l'auditoire

Ces enfants ont besoin d'une meilleure prise en charge de leurs dossiers, d'un meilleur suivi, d'une meilleure coordination des services afin que toutes les informations soient connues des divers intervenants à la procédure. Instaurer un climat de confiance avec l'enfant est primordial afin que celui-ci ne se sente pas coupable de parler des violences qui peuvent avoir lieu au sein du couple parental.

Mme Lisa Laonet

- Faire la distinction entre **conflit de couple** et **violence conjugale** est un préalable indispensable pour agir opportunément. L'affiche de la campagne 2006-2008 réalisée en Seine-Saint-Denis « Un mari violent n'est pas un bon père » est apposée dans le Palais de Justice de Paris depuis cette époque, dans les couloirs de l'instruction. Elle n'est pas consensuelle et suscite encore débat. Dans le cadre de séparation quand les violences ont été traitées avec éviction du conjoint, obligation de soins etc. les violences peuvent cependant continuer à s'exercer via les enfants. Il serait nécessaire de suspendre l'autorité parentale d'un des parents pendant la durée de la procédure judiciaire afin qu'aucune pression, aucun danger ne pèse sur les enfants.

Martine Costes appuie cette position et souligne qu'il y a là un problème majeur car la violence ne s'arrête pas forcément avec la séparation du couple, séparation qui est une nouvelle phase de la relation entre les parents. Les enfants sont l'alibi, l'objet, les vecteurs de la violence.

Mme Catherine Perelmutter

- A propos de l'enfant utilisé présenté tout à l'heure, l'enfant qui ne présente pas de signe, cette absence de symptôme constitue une difficulté particulière qui alourdit la tâche de l'avocat car le juge fonde son opinion justement sur le fait « que l'enfant ne présente aucun signe » donc il n'est pas nécessaire de priver le père d'un droit de visite.

Martine Costes confirme que ces enfants peuvent être très adaptés et qu'ils savent donner le change à l'extérieur en niant toute violence pour protéger l'espace privé. En tant que thérapeute, elle reçoit des patients adultes, qui, dans leur enfance, ont vécu dans ces situations et ont développé une sur-adaptation, parfois suivie d'un surinvestissement scolaire. Une jeune femme de ce type n'a pu parler et dire la violence de son père à l'encontre de sa mère que lorsqu'elle a atteint l'âge de vingt ans. Le père était un médecin, notable estimé dans sa ville : impossible à dénoncer.

Quand on repère un enfant qui va mal il faut s'interroger sur ce qui se passe entre les parents, croiser les indicateurs pour pouvoir poser un diagnostic individualisé.

- Hélène de Ruyg, directrice administrative du Centre de psychotrauma de l'Institut de Victimologie signale qu'au Centre on voit des pères auteurs de violences conjugales qui s'opposent à ce que l'enfant vienne consulter et soit pris en charge même si ces enfants vont mal et présentent les nombreuses séquelles évoquées par le dr Lazimi.

La proposition de loi sur les violences envers les femmes votée en première lecture le 25 février 2010 doit passer au Sénat en seconde lecture au mois d'avril. On butte sur la question de l'autorité parentale partagée même dans ces situations de violence. Souvent les enfants sont « suivis » mais dans des lieux non adaptés au traumatisme. Un amendement a été déposé pour qu'il soit possible de saisir le JAF « en cas de désaccord concernant le suivi dans un lieu spécifique ».

- Dominique Salvary, Vice Présidente du TGI de Paris, responsable du service des Affaires Familiales, fait le constat que les dossiers fournis au JAF (Juge aux Affaires Familiales) sont trop peu alimentés de tous les éléments qui ont été évoqués ce matin et qui sont encore peu connus des professionnels. La source d'information du JAF est essentiellement l'expertise. Si elle est bien faite, le JAF sera éclairé. D. Salvary regrette que ces dossiers ne présentent pas ces éléments bien nécessaires la prise de décision. Elle s'interroge sur ce qui peut différencier aux yeux du JAF un conflit conjugal d'une situation de violence conjugale. La dépression de Mme peut être provoquée par autre chose que la violence. Il faudrait compléter le dossier et cela est difficile notamment par manque de médecins. On a vécu dans l'illusion que la séparation faite, les enfants iraient bien. Les JAF ont grand besoin d'outils d'évaluation comme la police s'en est dotée pour elle-même on doit pouvoir y arriver.
- Thierry Boulouque, commissaire divisionnaire, chef de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) relève que peu de dossiers arrivent à la BPM pour des mineurs victimes dans le cadre de violences conjugales. L'enfant victime, l'enfant témoin de violence de son père sur sa mère ne vient pas à la BPM.
- Mme Talcon-Mécharde référente violence conjugale Pôle de Protection de la Famille (PPF) commissariat du 18^{ème} arrondissement précise qu'en effet le service traite l'ensemble des violences dans le cadre de la violence conjugale.
- La CRIP cellule de recueil des informations préoccupantes concernant des enfants en risque de danger reçoit les évaluations des divers intervenants de terrain. Les dossiers de mineurs victimes dans le cadre de violences conjugales sont de plus en plus nombreux.

--- --- ---

Violences conjugales et conséquences sur les enfants, un repérage par l'enfant

Dr Paul Messerchmitt

La première dimension à prendre en compte est la violence. Et là le vocabulaire est très pauvre « tout est violence » et on peut le comprendre quand on est dans une dimension d'inventaire des comportements. Mais il faut aussi apprendre à élaborer une appréciation relative. La violence peut être psychique, physique, sexuelle, verbale. Les mots sont faits pour symboliser. Pour des adolescents un regard blessant, une insulte verbale peuvent être plus graves que des coups. Ce verbe, ces mots ont-ils été considérés comme une violence tout aussi grave qu'une autre forme ?

L'enfant est le centre de gravité de la famille. Le bébé est une personne nous l'avons appris et en tant que tel il peut percevoir les difficultés, il peut réagir. En ce sens c'est un enfant « acteur », même à l'âge du biberon. L'enfant victime est aussi un enfant réactif qu'on peut repérer dans ses comportements. Le premier repérage est le repérage des contenus. Ce qui sauve les gens c'est de comprendre le sens de ce qui se passe. Cet enfant, dont l'un des deux parents violente l'autre, a la capacité de vivre un conflit de loyauté. Il est capable de défendre des valeurs, de défendre les valeurs de sa famille, par exemple à l'école. La plupart du temps il va présenter longtemps une attitude de défense de la famille vis-à-vis du dehors. C'est une belle chose même si existent cependant les difficultés. L'enfant est capable de se forger des choses constructives mêmes à travers ces difficultés.

Il n'y a pas de souffrance qui semble absolument spécifique dans les situations de violence conjugale. Entre la plus grande inhibition et la plus grande expression on retrouve toutes les nuances dans les réactions des enfants. Les destructivités internes peuvent être multifonctionnelles. Il existe toujours en matière de violence des facteurs multiples, des maltraitants multiples.

L'enfant souffre autant du déni d'un parent par l'autre que de certaines agressions ou agissements.

L'intervention repose sur trois grandes idées : l'enfant est-il espionnable ? L'intérêt de systématiser l'entretien avec l'enfant et enfin l'importance de l'enfant acteur.

Repérage : l'enfant espionnable ?

Passé un certain stade de développement, l'enfant est capable de parler, de dire, en peu de temps, suite à des questions directes ce qui se passe dans sa famille. Nous avons à intervenir le moins possible dans son récit. L'enfant peut alors se livrer, dans le respect de ses parents tels qu'ils sont. L'important dans cette démarche est que l'enfant ne se sente pas comme délateur, comme lui-même destructeur du couple parental.

Cette dimension de dialogue, d'écoute, doit être différenciée selon les étapes d'une enquête. Il ne faut pas ici confondre l'exploration qui peut être faite à l'Unité Médico Judiciaire avec les actes d'enquête à proprement parler. Chacun doit avoir son rôle dans cette procédure. A l'école, dans la rue, ailleurs nous avons à exercer notre vigilance mais chacun doit rester dans sa partie et il importe de décrire la situation avant de l'interpréter.

Ensuite nous n'avons pas à faire peser sur l'enfant la charge de dire la violence existant entre ses parents. Si le repérage à partir de l'enfant est important il ne faut pas pour autant oublier le repérage à partir des adultes, par exemple par l'interrogation, afin que l'enfant ne soit pas seul à porter ce fardeau.

Mieux systématiser l'entretien avec l'enfant

Il convient de noter avant tout, que partout, l'enfant est atteignable de manière indirecte. C'est important de pouvoir lui demander : est-ce que les parents peuvent se disputer ? Mais il faut que dans cet entretien ce que va dire l'enfant soit entendu d'une manière ouverte et constructive et que le dialogue s'instaure sans entraîner un déni de la famille. Au contraire le thérapeute s'efforce de considérer cette famille dans un ordre d'humanité réelle, vivable et supportable pour l'enfant. Il faut ici « familialiser » l'approche, l'appréhension de l'enfant, désindividualiser le parcours de l'enfant. Pour cela demander par exemple à l'autre parent de venir, d'accompagner l'enfant. Il est nécessaire de travailler le contenu familial afin qu'il

puisse construire et se construire. Les plaies peuvent se refermer. Des explications peuvent être apportées qui amèneront à une pacification, une réparation.

Par l'Enfant acteur, le moindre mal

L'enfant acteur, c'est-à-dire l'enfant qui présente des signes et des manifestations permet un repérage de l'existence des violences et de fait une meilleure prise en charge. Les « décisions expertales » seront explicites et les magistrats disposeront d'éléments pour pouvoir statuer en connaissance de cause.

Si la question est de savoir si le conjoint violent peut être un bon parent alors il faut se demander si le parent violent peut laisser à ses enfants une clé pour entrer un jour dans le monde, pour accéder au monde. Beaucoup d'adultes qui enfants ont vécu ces situations regrettent de ne pas avoir reçu d'explications de ce qui se passait entre leurs parents. Les mots sont porteurs de possibilités de réparation à condition qu'ils aient pu être prononcés et entendus.

Le docteur Messerschmitt termine en exposant une affaire. C'est un couple d'une quarantaine d'années. Professeurs des écoles, bonne famille. Ils sont envoyés par le JAF qui doit prendre une décision fixant la résidence des enfants après le divorce. Les deux garçons, 6 ans et 4 ans, disent que le père « *leur met des bâtons dans le derrière* », la mère dit avec emphase « *les enfants avec lui ça va pas* » « *il a fait n'importe quoi* ». Les enfants confirment « *oui Papa fait ça, Papa fait ça* ». Monsieur pleure en disant « *non, non je n'ai jamais fait ça* ». A une consultation à laquelle le père est invité lorsqu'il arrive les deux enfants se précipitent vers lui. Ils sont gentils. Ils jouent tous les trois ensemble.

Finalement, le père continuera à voir ses enfants chez la mère... jusqu'au jour où **il a étranglé la mère devant les enfants et l'expert le retrouvera dans la procédure d'assises pour homicide de sa conjointe.**

Des repères dans le travail clinique auprès d'enfants (mineurs et majeurs) exposés à des violences conjugales

Alain Rouby, psychologue clinicien, psychanalyste

Tous les professionnels s'accordent pour affirmer que les violences conjugales ont des effets catastrophiques sur les enfants, sur leur devenir : leurs capacités d'apprentissage, leurs capacités affectives, et leur confiance en soi, sont altérés. Aussi il peut sembler légitime que l'on cherche, dans le comportement de l'enfant, dans ses symptômes ou ses paroles, des signes typiques, représentatifs de situations de violences conjugales.

Le repérage de signes passe par l'observation et celle-ci ne peut pas être objective : pour observer des humains, il faut s'impliquer, humainement auprès de l'enfant et de sa famille.

De mon point de vue, j'ai pu relever différents signes suivant les âges de l'enfant :

Les bébés

Il n'existe pas chez le bébé de manifestation singulière. Il faut ici raisonner en terme d'indices. Les bébés n'ont que peu de moyens pour faire face au stress d'une manière générale : leur corps parle pour eux et traduit les tensions dans des troubles somatiques : problèmes alimentaires, difficultés autour du sommeil, maladies de peau...

Leur comportement est dénaturé : hypervigilance, prostration, absence de pleurs (par crainte des conséquences qui pourraient être des violences), absence de recherche de découverte du monde, fuite du contact visuel, retrait, balancements.

Les petits de deux ans à quatre ans : ils peuvent présenter les mêmes symptômes que les bébés, mais vont aussi traduire dans leur comportement, des symptômes liés aux difficultés de leurs parents : agitation,

instabilité, et mise en scène de situations vécues (agressivité contre les autres enfants au retour de week-end le lundi matin, attitude de prestance contre les adultes, recherche de limites, d'exclusion du groupe, de punition) ; ces comportements s'éclairent parfois quand on demande à la mère ce qui s'est passé durant le week-end, et qu'elle nous explique la violence et les cris dont l'enfant a pu être témoin.

De quatre à six ans, les enfants grandissent et parlent de mieux en mieux ; il leur arrive d'évoquer en parole des scènes traumatiques, mais avec des affects dissociés. L'enfant pourra raconter de manière descriptive ce qui s'est passé : « Je suis allé chez ma grand-mère, j'ai fait du vélo, on a mangé le gâteau, papa a tapé maman, la police est venue, il y avait un petit chat dans le jardin ».

C'est aussi un âge où il arrive que des enfants appellent au téléphone les services de secours ou d'urgence ; hélas, les professionnels de ces services pensent parfois que ces enfants s'amuse au téléphone...

Vers sept ans, âge de raison et âge de la grande école, les enfants se normalisent : ils peuvent comparer leurs parents et ceux des copains ; en franchissant l'Oedipe, ils ont acquis la honte, la culpabilité, et la capacité de dissimuler : ils entrent dans une phase où ils apprennent à cacher les problèmes de leurs parents, souvent avec beaucoup d'habileté.

Alors ce ne sont plus leurs mots qui parlent mais surtout leurs comportements : bagarres et recherche de domination chez les garçons, désintérêt pour le monde, négligences chez la fille. Les signes pour détecter des violences conjugales sont alors des indices comportementaux comme la participation à de véritables bagarres.

Vers 11 ou 12 ans, ce sont des préadolescents qui vont commencer à passer à l'acte, surtout en se déscolarisant. La déscolarisation ne relève pas tant de "phobie scolaire" que de la volonté de rester à la maison pour entraver, si c'est possible, la violence qui peut déchirer maman et papa. Il faut protéger Papa de lui-même et Maman de Papa.

Et puis comment accepter l'"injustice républicaine" qui veut que les élèves soient tous traités de la même manière, alors qu'il est impossible d'écouter les professeurs, d'apprendre ses leçons, de faire son travail quand c'est la guerre à la maison ? Et puis ne pas se soumettre au règlement et à la discipline du collège, c'est affronter une figure d'autorité, défier le monde des adultes qui ne comprennent rien malgré leurs beaux diplômes...

En grandissant, les attaques vont se déployer contre les autres figures d'autorité que sont le policier, le juge, et le médecin : ces trois professionnels détiennent le savoir, et le pouvoir, et pourtant, ils font « rien » pour aider l'enfant dans la tâche qu'il s'est fixé de protéger ses parents. Alors l'enfant attaque les policiers qui sont là en principe pour empêcher les agresseurs de faire du mal aux victimes, et qui ne réussissent pourtant pas à empêcher leur père de faire du mal à leur mère. L'enfant va aussi défier les juges, puisque ceux-ci sont impuissants à protéger les plus faibles (protéger leur mère, et eux-mêmes) contre les plus forts : de quelle justice parle-t-on ?

Et il va encore s'en prendre aux médecins et aux soignants puisque ceux-ci sont incapables de soigner véritablement le mal qui détruit la famille (à quoi bon l'intervention du médecin qui soigne les blessures de maman, si celui-ci ne comprend pas ce qui se passe à la maison, et qu'il ne trouve pas de solution ?). Et si le médecin a compris, pourquoi ne fait-il rien pour soigner aussi le père et endiguer cette violence, qui détruit sa femme et sa famille ?

En grandissant, les enfants vont pouvoir attaquer les figures d'autorité, ils considèrent en effet, qu'elles sont proches de leur père. Ils trouvent une dérive en les attaquant mais également en se faisant punir car ce jeune adolescent considère qu'il doit être puni parce qu'il n'arrive pas à protéger sa mère, parce qu'il veut tuer son père...

Au final, l'adolescent attaque la police, les juges, les médecins et commet des actes délictueux, aussi dans le but de se faire attraper. Verrouillé par la loyauté qu'il doit à ses parents, (et ne pouvant donc attaquer son père, celui qui détient l'autorité parentale), l'enfant va s'en prendre aux représentants de l'autorité de l'Etat et se défouler contre eux. Dans les gardes à vue comme dans les bagarres avec d'autres jeunes, l'enfant

va trouver l'occasion de se faire faire beaucoup de mal grâce aux autres ; ces douleurs qu'il s'inflige par "autre" interposé semblent être un exutoire à sa culpabilité.

Ces enfants vont se révolter, porter atteinte à leur propre vie, s'abrutir afin d'oublier les images qui les hantent. Ils en veulent à la société des adultes qui n'aide pas leurs parents et qui les obligent, eux, à tout porter sur leurs épaules. Un écrivain, ancien enfant d'un couple violent, a écrit : « *Il n'y a pas de pire violence pour un enfant que de voir son père taper sa mère* ».

En effet, l'enfant qui vit dans la violence de son père doit faire face aux pulsions potentiellement meurtrières de celui-ci. Il est saturé d'angoisse, de cette angoisse absolue qui transgresse le tabou universel du meurtre : il sent que son père pourrait réellement tuer sa mère, ce qui, hélas, arrive parfois.

Il sent aussi monter en lui le désir de tuer...

- **Le désir de tuer son père** ; l'enfant peut se sentir accablé de culpabilité par ce désir, alors qu'il aurait désespérément besoin de respecter et d'obéir à son père.
- **Il a le désir de protéger sa mère**, et se sent accablé de culpabilité quand il n'y arrive pas, alors qu'il reste convaincu que c'est son devoir.

C'est pire encore quand elle quitte le domicile conjugal puis y retourne. Quand elle se protège et protège les enfants en quittant le domicile, il se met à espérer. Mais quand elle y retourne, l'enfant peut éprouver de la haine pour elle aussi, et le désir de la tuer puisqu'elle revient près de cet homme violent.

L'enfant, en particulier le garçon, ne peut pas prendre appui sur son père pour combler son besoin d'identification : normalement, les pères dominent leurs pulsions destructrices, et montrent à leur enfant (qui n'y arrive pas encore) qu'on peut les sublimer. Mais là, c'est l'inverse qui se passe : les pères exposent leur incapacité à maîtriser leur violence et à composer avec l'autre. Ils sont incapables d'entrer dans le désaccord ou le conflit sans détruire l'autre.

Au final, l'enfant a le désir de se tuer lui-même car il est saturé d'angoisse, de culpabilité et d'impuissance.

L'attaque des figures d'autorité (juges, policiers, médecins, professeurs) lui permet, ainsi que la fugue, de se mettre dans des situations bien graves, où il risquera de se faire mal, il entrera dans des galères bien douloureuses, et trouvera en quelque sorte à se faire punir par la vie. Comme si les douleurs qu'il s'inflige par l'intermédiaire des autres pouvaient le délivrer du poids de culpabilité et de haine accumulé en lui, souvent pendant des années. Il peut ainsi attaquer sa propre vie : la tentative de suicide apparaît comme une tentative pour échapper à ses tensions internes. Il peut aussi s'en remettre *au destin* dans des conduites ordaliques (traverser la ville en scooter en ne respectant aucun feu rouge, en espérant interroger le destin, et déceler s'il a le droit de vivre).

Ou bien il peut encore avoir recours à des produits toxiques qui enivrent et lui permettent d'échapper à sa vie. Un jeune homme me faisait voir à longueur de séance sur l'ordinateur les images les plus horribles ; j'en avais la nausée au point qu'un jour je lui demandais d'arrêter, et je lui demandai pourquoi il regardait ces images. Il me donna l'explication : "J'essaye de faire disparaître les images qui reviennent tout le temps devant mes yeux, ces images sur l'écran sont toujours moins horribles que ce que j'ai vu à la maison entre mon père et ma mère".

Si on reprend le début de notre réflexion : "Pouvons-nous repérer des signes de souffrance chez l'enfant ?" De mon point de vue, il y a quelques signes, en fait assez imprécis, selon les âges...Mais faut-il décoder ces signes ? Dans quel but ? En avons-nous le droit ?

Surtout qu'en fait, les femmes victimes de violences conjugales se sont souvent confiées sans que personne, ni aucune instance n'en tienne véritablement compte. Elles ont fait des mains courantes, porté plainte puis retiré leur plainte. Elles ont été hospitalisées. Elles ont fait des confidences à des ami(e)s... toutes leurs tentatives pour trouver une solution sont restées lettres mortes...

Les enfants développent parfois certains signes évocateurs qu'un expert pourrait peut-être identifier comme "signe de violences conjugales". Mais il me semble que ce serait dangereux de décoder ces signes "dans le dos des enfants". En effet, si les enfants ont le sentiment qu'on peut *lire leurs symptômes et les décoder malgré eux*, et malgré leur effort pour cacher leur misère, on peut craindre qu'ils perdent toute confiance dans le monde des adultes. Comment pourraient-ils faire confiance à qui que ce soit s'ils ont l'impression que la société peut utiliser leurs symptômes pour attaquer leurs parents ?

Si les enfants ont l'impression qu'on ne cherche pas à aider leurs parents en difficulté, mais qu'on cherche juste à les condamner, alors ils risquent de développer une haine des professionnels, une haine de la société toute entière, et une haine destructrice d'eux-mêmes. D'un autre côté, si ces enfants perçoivent dans les gestes, paroles, interventions de tous les adultes qu'ils côtoient que nous avons, collectivement le souci fondamental *d'aider leur mère* à ne plus avoir mal, à ne plus être victime et *d'aider leur père* malgré son rapport problématique et insupportable à la violence. S'ils perçoivent que nous avons aussi comme préoccupation fondamentale le désir de les soulager, eux, les enfants, du poids qu'ils ont injustement endossé de sauver leurs parents...alors peut-être pourront-ils accepter *d'aider les professionnels* qui s'approchent d'eux pour aider leurs parents.

Ils pourront alors se dégager de la place de "sauveur" qu'ils occupent de manière impossible, et accepter l'idée *qu'aucun enfant ne peut aider son parent adulte quand celui-ci est aux prises avec des pulsions mortifères*.

Il me semble tout à fait important que l'enfant voit que les adultes n'ont pas besoin de lui pour faire le travail de protection mutuelle qui fonde toute société, qui consiste à protéger chaque adulte de la violence qu'il peut subir, et de celle qu'il peut hélas malheureusement produire, chacun étant impliqué envers les autres.

--- --- ---

Temps d'échange avec l'auditoire

Françoise Guyot constate que la procédure papier qui arrive sur le bureau du magistrat est loin de traduire tout ce qui vient d'être présenté et analysé. Ensuite, à l'audience, le temps est trop court pour qu'il soit possible de mettre en lumière ces éléments fondamentaux pour évaluer une situation à bon escient. Il est par ailleurs toujours difficile que les magistrats prennent le temps de participer à des séminaires ou formations telles que celle-ci. Alors que cette matinée a lieu dans les locaux mêmes du Palais elle déplore que seuls trois magistrats soient présents, trois femmes.

D'autres professionnels trouveraient bénéfique à cette réflexion notamment parmi les personnels de l'Education Nationale. Celle-ci est représentée dans l'auditoire par plusieurs assistantes sociales scolaires du premier degré présentes aujourd'hui comme elles le sont dans les diverses formations sur les violences faites aux femmes mises en place à Paris en lien avec la Dases pour les travailleurs sociaux (formations élaborées au sein de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes et mises en œuvre depuis 1994). De récentes évolutions font espérer que les personnels du second degré puissent bientôt se joindre à leurs collègues des maternelles et primaires.

Béatrice Gérard de Paris Aide aux Victimes (PAV) signale que l'INAVEM a récemment signé une convention avec le rectorat de Paris. Dans les termes de celle-ci, PAV a mis en place un **pôle mineurs** pour enfants déscolarisés et organise des actions de sensibilisation dans les écoles qui le demandent, notamment lorsqu'elles ces établissements repèrent des comportements excessifs chez certains de leurs élèves.

Le dr Paul Messerschmitt souligne que les enfants révèlent beaucoup de choses à leurs pairs, à leurs copains et qu'il est très important de pouvoir donner les moyens à ceux-ci de s'adresser à des adultes de confiance. Les enfants ont parfois une grande difficulté à comprendre les raisons pour lesquelles l'école fait un signalement à propos de leur vie à la maison. Le milieu scolaire leur semble très éloigné de cette vie

familiale et il faudrait que l'écolier sente mieux que la vigilance est à sa place pour ce qui les met en danger à l'école ou à la maison.

La dre Muriel Salmona, psychiatre victimologue relate l'action de formation mise en place en Seine-Saint-Denis par l'Académie de Créteil. Dans ce département la quasi-totalité des médecins et assistantes sociales scolaires ont suivi une formation au repérage et à la prise en compte des violences intra-familiales et sexuelles. Une action du même ordre a été réalisée dans l'Essonne pour la quasi-totalité des centres de PMI avec la volonté d'organiser un réseau de prise en charge de ces situations. Dans le département des Hauts-de-Seine la même action s'est déroulée dans quelques PMI. La Ville de Paris essaye de mettre en marche le même type de formation et d'ici la fin du mois de mai d'élaborer un programme qui traite de l'ensemble des divers aspects des violences auxquelles sont exposés les enfants.

Dominique Salvary, responsable des Affaires familiales au TGI de Paris annonce qu'un important travail de réflexion est actuellement en cours sur l'opportunité et la pertinence de créer un « pôle famille ». Celui-ci regrouperait sous une même étiquette toutes les sections qui travaillent autour de la famille et de l'enfance. Le sous-groupe qu'anime D. Salvary réunit 5 JAF. Il vise à concevoir les moyens d'améliorer le fonctionnement interne, à mettre en œuvre les moyens d'exister mieux à l'extérieur : apprendre, se nourrir, communiquer. Le besoin de cette ouverture se fait sentir et la volonté de s'ouvrir et de se regrouper est bien présente afin de mieux travailler ensemble.

Marie-Ange Le Boulaire, maire-adjoint d'une commune du Val d'Oise évoque la responsabilité des éluEs notamment lorsqu'ils apprennent, comme cela a été le cas pour elle-même, que des jeux de simulation de violence sexuelle « le jeu du violeur » pouvaient se manifester dans une cour de récréation chez des élèves d'une dizaine d'années. Voir, comprendre, prendre en charge autant de missions qui doivent être assumées dans un travail coordonné mettant en synergie divers personnels.

Le dre Caroline Rey, chef de l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôtel-Dieu (majeurs et mineurs) tient à remercier Mme Costes et Mr Messerschmitt quand ils disent que dans chaque situation de violence conjugale il faut examiner la situation des enfants. En effet, trop souvent, on prend en charge la situation de la femme victime de son conjoint mais celle de ou des enfant-s est insuffisamment prise en compte.

P. Messerschmitt à ce propos précise que, depuis plus de 20 ans, il interpelle les psy qui prennent en charge les adultes pour leur dire que les psy d'enfants font grand cas des adultes parents auprès de ces enfants, en retour qu'en est-il pour eux ? Font-ils grand cas des enfants dans la prise en charge de leurs consultants ?

Un assistant social, référent violence conjugale évoque la situation des assistants sociaux dans les services polyvalents. Ils reçoivent la femme victime de violence le plus souvent dans l'urgence de la crise. Il leur est alors bien difficile de travailler sur la situation de l'enfant : l'accueil, l'urgence, la difficulté de la recherche pour trouver un hébergement sont chronophages. De plus, les enfants que ces travailleurs sociaux peuvent voir avec leur mère ont moins de 3 ans, les autres sont à l'école. L'obligation de recevoir « à la chaîne » nuit à la possibilité de tout traiter et impose de hiérarchiser les priorités.

Thierry Boulouque, commissaire divisionnaire, chef de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) souligne que le repérage des situations doit être accompagné du recueil du témoignage. Cette nécessité ne doit toutefois pas faire oublier de recueillir les éléments d'état-civil. Il faut aussi se garder de mener l'investigation. En effet, notamment dans les situations d'agression sexuelle, l'enquêteur de police est parfois confronté à d'énormes difficultés liées aux multiples entretiens antérieurs à l'audition de la victime par les services enquêteurs. L'expression personnelle de l'enfant, ses mots, la construction de son récit sont pollués par les successifs adultes qui l'ont interrogé.

P. Messerschmitt analyse qu'un certain nombre de témoins connaissent les situations de violence conjugale bien avant qu'elles ne soient judiciairisées. Il est intéressant de se rendre compte à quel point on attend de la justice qu'elle fournisse une réparation psychologique et morale. Lorsque nous interrogeons les intervenants en leur demandant s'ils ont fait le point avec la famille ils nous répondent : *on n'a pas osé, c'est à la justice*. On leur demande d'avoir une réponse réparatrice au niveau psychologique.

Christine Guillemaut souligne que la question des violences faites aux femmes fait l'objet d'une sorte de « tolérance sociale » qui contribue à maintenir cette question sous silence, un silence obtenu parfois avec la complicité des familles, et à banaliser les violences faites aux femmes, voire même parfois à en nier l'existence. Elle recommande de (re) lire l'œuvre de Françoise Héritier, anthropologue, qui a montré comment à travers la « valence différentielle » des sexes, les femmes sont objet de la domination des hommes, et ce malgré des avancées législatives importantes. Il n'en reste pas moins que nos système de représentations, que ce soient les acteurs de la justice, de la police et de l'action sociale, sont souvent empreints de ces « rapports sociaux de genre » inégalitaires.

Me Catherine Perelmutter relate une situation très récente où la violence n'était pas difficile à repérer mais n'a toutefois pas été prise en compte. Dans le cabinet d'un juge des enfants, l'enfant dit au juge, devant l'avocate, « Ma mère me brûle le poignet avec une ampoule » et il montre son poignet. Le JE répond : « On va dire au père de cet enfant de porter plainte ». N'y a-t-il pas là déni de la violence ? le JE ne pouvait-il agir lui-même ?

D. Salvary admet que le juge puisse avoir une mauvaise appréhension de la violence vécue mais elle rappelle qu'il ne faut pas oublier que le juge a une réponse à apporter. Comment cet enfant va-t-il se construire avec ça ? Le JAF est déjà dans une seconde étape : quel avenir a cet enfant dans son histoire ? Le JAF est dans une logique de protection et elle n'est pas relayée puisque l'enfant continue à voir le père violent. Il ne faudrait pas qu'on soit dans le déni mais il faut comprendre que nous ne sommes pas que dans le repérage : nous sommes dans la construction d'une famille au-delà : comment voyez-vous l'avenir ? Certes nous avons à apprendre de vous tous, mais vous ne serez pas satisfaits car nos réponses sont à un autre niveau.

Françoise Guyot relève qu'il s'agit surtout pour les magistrats de comprendre l'emprise de la violence. Pour un enfant, quelle que soit la conduite de son père, ce père restera son père. On fait très souvent reposer sur la mère la charge de donner une bonne image de ce père. On fait reposer sur la victime le fait que se maintiennent de bonnes relations avec le père. On a tendance à faire supporter cette charge à la femme victime des violences de ce conjoint. C'est difficile à entendre de la part de la justice.

Hélène de Rugy invite à abandonner l'idéal de la co-parentalité dans les situations où l'un des partenaires a exercé des violences à l'encontre de l'autre ; renoncer à la co-parentalité pour mettre en place des parentalités parallèles. Sans nier les charges et missions de la parentalité il s'agit de les traiter de façon parallèle.

Une psychologue aux affaires familiales au TGI tient à prendre la défense des conjoints violents que les échanges présents réduisent à leurs actes. Ils ont été violents et ils n'ont, du coup, plus aucun droit. Ils ne sont plus présents dans les réunions à l'école, ils ne vont plus chercher leurs enfants à l'école, les travailleurs sociaux ne leur communiquent rien. Pourtant il apparaît aussi important pour l'enfant qu'on trouve un moyen d'avoir un père et une mère.

Pour Martine Costes l'utilisation du terme « témoin » pour les enfants vivant dans un foyer où l'un des deux parents violence l'autre lui semble inadéquat. C'est un terme à connotation judiciaire qui place l'enfant en situation d'arbitre.

Alain Rouby conclue que certes l'enfant a une famille mais surtout qu'il va devenir un homme ou une femme. La possibilité de construire un homme ou une femme suffisamment estimable provient de la possibilité d'intégrer la part acceptable de l'un et l'autre parent.

CONCLUSION

Si l'enfant peut être un vecteur d'indices pour les professionnels pour les conduire à admettre l'existence de violences conjugales, il ne faut pas confondre les rôles.

L'enfant ne peut pas être seul à dénoncer ces violences. C'est à partir d'une situation de violence conjugale qu'il faut examiner la situation de l'enfant au cas par cas, et non pas l'inverse. Ce serait sinon donner trop de responsabilité dans l'issue judiciaire des violences conjugales à cet enfant qui n'en est « que témoin » (témoin exposé aux violences, victime indirecte). Ce serait éventuellement aussi lui causer un traumatisme plus important encore.

Repérage et prise en charge des violences doivent être faits le plus précocement possible. Il appartient aux divers acteurs, médecins, professionnels du droit, travailleurs sociaux, professionnels de l'éducation... de développer leurs capacités à encourager la parole des femmes victimes, notamment en les questionnant sur l'existence éventuelle de violences.

Ces professionnels en contact avec les enfants doivent être formés aux divers symptômes que peut développer un enfant victime indirecte de violences conjugales afin de lui venir en aide et d'agir pour assurer sa sécurité. Ils doivent aussi, au-delà de la connaissance de ces symptômes, apprendre à développer un dialogue constructif avec l'enfant afin que celui-ci puisse se confier sans sentiment de culpabilité et qu'il perçoive que l'action de tous a pour objectif de mettre un terme aux violences et de venir en aide aux victimes comme à l'auteur qui les a commises.

Le 3^{ème} séminaire – AGIR – permettra à chacun de connaître les moyens d'action de la Justice (Juge aux affaires familiales, Parquet des mineurs), de la Police (Brigade de protection des mineurs) et des acteurs sociaux de la prise en charge de la petite enfance et de l'accompagnement des femmes victimes de violences. Ces échanges renforceront la cohérence des modes d'intervention des uns et des autres à Paris.
